



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE L'ARGUEJS-PREFECTURE

Membres en exercice: 95

Membres présents et représentés : 67

Le vendredi 28 février 2020 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2020.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Vu l'article 11 des statuts de l'EPAGE Largue, considérant que 54 Membres sont présents et 13 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/07/2020

Collège GEMAPI

Membres en exercice: 37

Membres présents et représentés: 21

Suffrages exprimés: 22: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Frais d'études préalables à la mise en place d'un bassin de rétention à Soppe-Le-Bas

Considérant les orientations exprimées par la Commission Technique de l'EPAGE Largue le 17 novembre 2018,

Considérant la problématique d'inondations récurrentes subies par la commune de Soppe le Bas lors des crues du Triegenbach,

Considérant la pré étude hydraulique réalisée par Rivières de Haute-Alsace sur le cours d'eau concerné, Considérant l'état d'avancement des démarches d'acquisitions du foncier nécessaire à la mise en place d'un bassin par la commune,

Le Collège GEMAPI DECIDE, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 11 800 € au budget 2020 pour la réalisation d'études géotechniques du site prévu pour l'implantation de la digue
- d'inscrire la somme de 23 000 € au budget 2020 en provisionnement pour la réalisation des travaux de construction du bassin de rétention.

Suivent les signatures au Registre Rendu exécutoire le 11,03,2020 Pour extrait certifié conforme Manspach, le 09 mars 2020

Le Président, Daniel DIETMANN